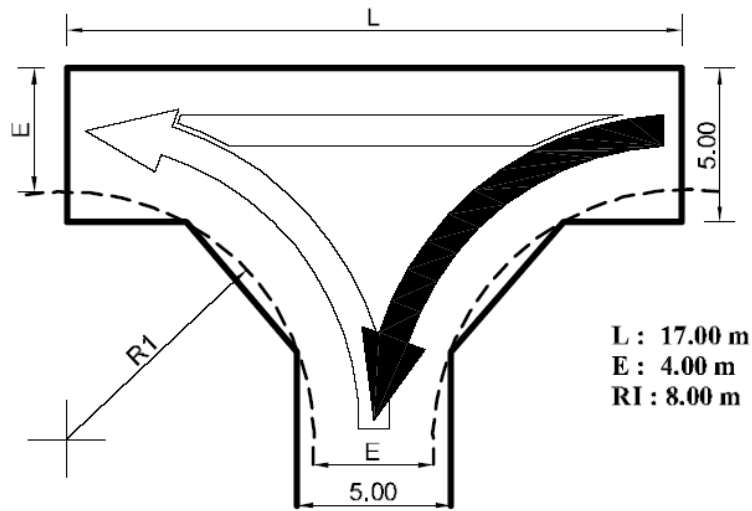


## TE et aires de retournement

### Voie en impasse en forme de T en bout.

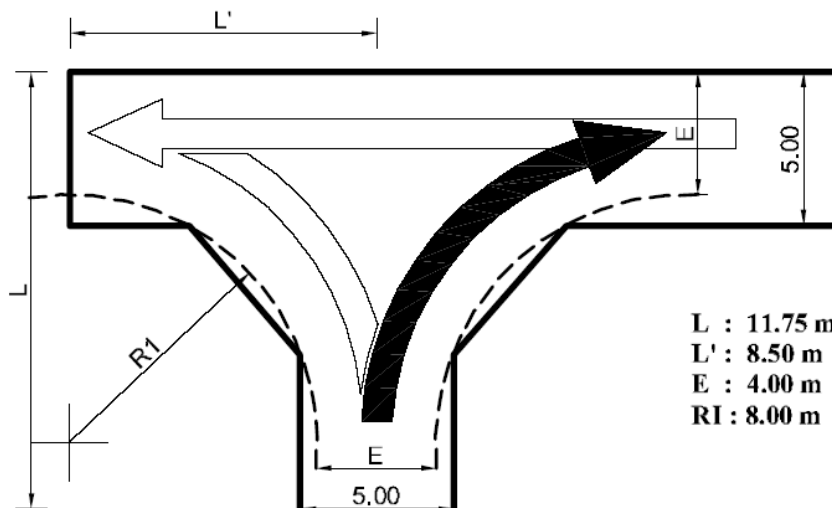


$L : 17.00$  m  
 $E : 4.00$  m  
 $RI : 8.00$  m

Sens d'arrivée  
des véhicules

Ech : 1/200

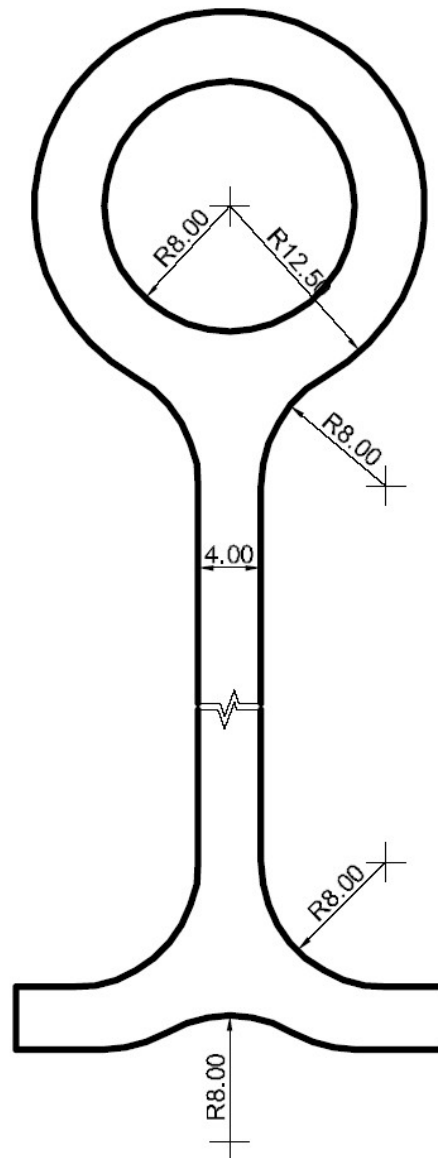
### Voie en impasse en forme de L en bout.



$L : 11.75$  m  
 $L' : 8.50$  m  
 $E : 4.00$  m  
 $RI : 8.00$  m

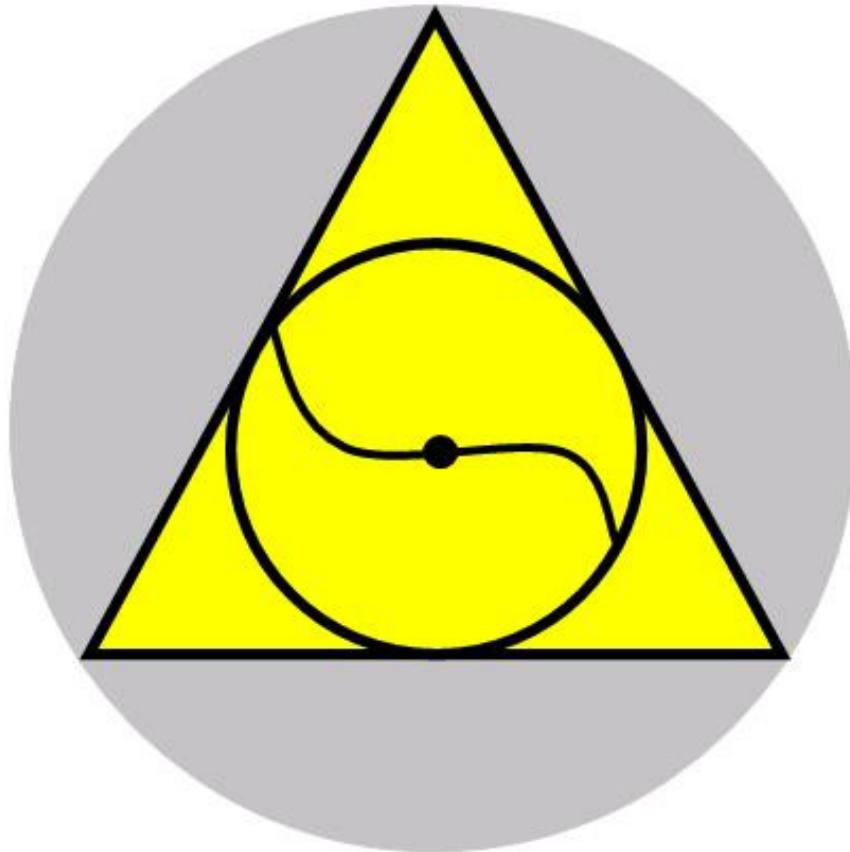
Ech : 1/200

Voie en impasse avec rond point en bout.

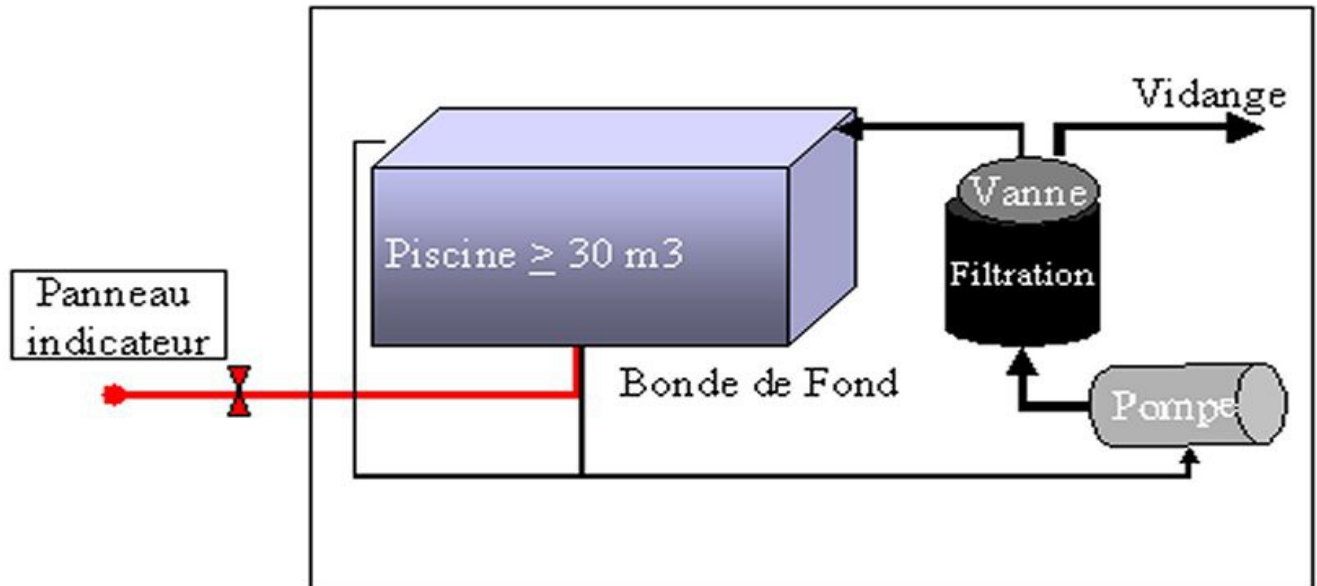


Ech : 1/400

**Marquage Poteau Incendie sur réseau sur pressé**



## Prise d'eau Incendie sur piscine Schéma de principe



*Prise incendie Ø 100, raccord AR  
sur voie publique, indépendante du système de pompage*

Piscine en dur, dimensions de base : 8 X 4 mètres, profondeur = 1,5 m soit capacité de 48 m<sup>3</sup>

Ne pas prendre en compte les piscines sans bonde de fond : kit pvc, bois, hors sols et semi enterrées, Autoportantes matière plastique (de type ZODIAC®).

Mode de calcul simplifié de capacité :

Forme rectangulaire : Longueur X Largeur X profondeur moyenne

Piscine Ovale : Longueur X Largeur X profondeur moyenne X 0,89

Piscine Ronde : Longueur X Largeur X profondeur moyenne X 0,78

Piscine Forme Libre : Longueur X Largeur X profondeur moyenne X 0,85

profondeur moyenne = profondeur maxi – profondeur mini /2)

## **DEFINITIONS E.R.P**

TYPE	DEFINITION
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées
L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
M	Magasins de vente , centres commerciaux
N	Restaurants et débits de boissons
O	Hôtels et pensions de famille
P	Salles de danse et salles de jeux
R	Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs
S	Bibliothèques, centres de documentation
T	Salles d'expositions
U	Etablissements sanitaires
V	Etablissements de culte
W	Administrations, bureaux, banques
X	Etablissements sportifs couverts
Y	Musées
PA	Etablissements de plein air
CTS	Chapiteaux, tentes et structures
SG	Structures gonflables
PS	Parcs de stationnement couverts
GA	Gares accessibles au public
OA	Hôtels-restaurants d'altitude
REF	Refuges de montagne